

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 60.140.106, un actif net de D : 60.026.723 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 696.603.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les emplois en titres émis ou garantis par la « BTE » représentent à la clôture de la période 13,64% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 janvier 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

**FINOR
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	43 099 423	41 551 947
Obligations et valeurs assimilées		40 791 979	39 353 460
Titres OPCVM		2 307 444	2 198 487
Placements monétaires et disponibilités		17 033 054	14 341 216
Placements monétaires	5	16 166 224	14 157 243
Disponibilités		866 830	183 973
Créances d'exploitation	6	7 629	3 967
TOTAL ACTIF		60 140 106	55 897 130
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	67 039	63 236
Autres créditeurs divers	8	46 344	44 158
TOTAL PASSIF		113 383	107 394
ACTIF NET			
Capital	9	57 409 181	53 471 125
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		155	3
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 617 387	2 318 608
ACTIF NET		60 026 723	55 789 736
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 140 106	55 897 130

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	509 061	2 064 909	483 238	1 985 020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		509 061	1 974 335	483 238	1 897 834
Revenus des titres OPCVM		-	90 574	-	87 186
Revenus des placements monétaires	11	250 154	836 178	219 641	719 654
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		759 215	2 901 087	702 879	2 704 674
Charges de gestion des placements	12	(63 299)	(236 872)	(59 501)	(229 234)
REVENU NET DES PLACEMENTS		695 916	2 664 215	643 378	2 475 440
Autres charges	13	(34 271)	(131 814)	(33 658)	(126 237)
RESULTAT D'EXPLOITATION		661 645	2 532 401	609 720	2 349 203
Régularisation du résultat d'exploitation		(61 342)	84 986	(123 754)	(30 595)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		600 303	2 617 387	485 966	2 318 608
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		61 342	(84 986)	123 754	30 595
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		34 603	38 448	41 705	40 647
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		355	355	5 320	5 320
Frais de négociation de titres		-	(354)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		696 603	2 570 850	656 745	2 395 170

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	696 603	2 570 850	656 745	2 395 170
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	661 645	2 532 401	609 720	2 349 203
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	34 603	38 448	41 705	40 647
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	355	355	5 320	5 320
Frais de négociation de titres	-	(354)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1 708 117)	-	(2 057 077)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 271 143)	3 374 254	(3 195 027)	46 601
Souscriptions				
- Capital	8 160 133	38 610 742	3 629 719	32 791 487
- Régularisation des sommes non distribuables	1 931	1 628	1 060	5 550
- Régularisation des sommes distribuables	339 472	1 142 375	141 537	1 163 839
Rachats				
- Capital	(9 369 097)	(34 698 767)	(6 699 804)	(32 623 388)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 763)	(13 996)	(2 248)	(6 641)
- Régularisation des sommes distribuables	(400 819)	(1 667 728)	(265 291)	(1 284 246)
VARIATION DEL'ACTIF NET	(574 540)	4 236 987	(2 538 282)	384 694
ACTIF NET				
En début de période	60 601 263	55 789 736	58 328 018	55 405 042
En fin de période	60 026 723	60 026 723	55 789 736	55 789 736
NOMBRE D' ACTIONS	4,42%			
En début de période	588 216	536 806	567 653	535 117
En fin de période	576 079	576 079	536 806	536 806
VALEUR LIQUIDATIVE	104,199	104,199	103,929	103,929
TAUX DE RENDEMENT	1,14%	4,42%	1,14%	4,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence, la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée, à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 43.099.423 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		39 644 919	40 791 979	67,96%
Obligations		28 114 725	28 735 517	47,87%
Emprunt Amen Bank 2010/1 (taux variable)	7 000	466 550	473 440	0,79%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	899 700	909 667	1,52%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	899 700	909 680	1,52%
Emprunt AIL 2012/1 5A (taux fixe)	10 000	400 000	412 118	0,69%
Emprunt AIL 2014/1 5A 31/7 (taux fixe)	3 000	240 000	245 898	0,41%
Emprunt AIL 2015/1 B 12/5 (taux fixe)	4 300	430 000	440 920	0,73%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 (taux fixe)	1 000	40 000	41 212	0,07%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15 000	750 000	770 203	1,28%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10 000	933 300	960 501	1,60%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	300 000	306 059	0,51%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	300 000	305 317	0,51%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	200 000	202 249	0,34%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	200 000	202 295	0,34%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	200 000	200 050	0,33%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	40 000	41 156	0,07%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5 000	500 000	503 699	0,84%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2 000	200 000	201 479	0,34%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5 000	400 000	418 509	0,70%
Emprunt ATL 2014/2 (taux fixe)	5 000	500 000	527 866	0,88%
Emprunt ATL 2015/1 (taux fixe)	5 000	500 000	514 756	0,86%
Emprunt ATTIJARI BANK 2015 7A (B) (taux fixe)	5 000	500 000	505 164	0,84%
Emprunt B.H 2009 (taux variable)	10 000	692 000	692 084	1,15%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20 000	1 500 000	1 520 331	2,53%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14 500	1 160 000	1 210 012	2,02%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5 000	285 725	287 574	0,48%
Emprunt BTK 2014-1 (taux fixe)	15 000	1 500 000	1 504 153	2,51%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5 000	250 000	259 201	0,43%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10 000	666 500	691 480	1,15%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5 000	375 000	389 857	0,65%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20 000	1 142 900	1 150 297	1,92%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2 000	100 000	100 519	0,17%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	40 000	41 543	0,07%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	60 000	62 308	0,10%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	200 000	207 266	0,35%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	40 000	41 453	0,07%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5 000	300 000	301 193	0,50%

Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	5 000	400 000	410 702	0,68%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3 000	240 000	246 421	0,41%
Emprunt CIL 2014 2 5A (taux fixe)	3 000	300 000	316 791	0,53%
Emprunt CIL 2014 2 5A (taux fixe)	5 000	500 000	527 985	0,88%
Emprunt CIL 2015 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	516 721	0,86%
Emprunt CIL 2015 2 5A (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 010 534	1,68%
Emprunt HL 2015 1 7A (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 006 405	1,68%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10 000	200 000	202 975	0,34%
Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15 000	937 500	979 839	1,63%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5 000	250 000	258 422	0,43%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3 000	199 950	206 529	0,34%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2 000	133 300	137 686	0,23%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5 000	200 000	208 642	0,35%
Emprunt TL 2014/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 008 898	1,67%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30 000	2 100 000	2 145 112	3,57%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	400 000	407 050	0,68%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	400 000	407 050	0,68%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20 000	1 142 600	1 192 246	1,99%
Bons du trésor assimilables		11 331 760	11 736 666	19,55%
BTA 02/2020	500	481 550	507 317	0,85%
BTA 03/2019	1 000	1 014 000	1 040 600	1,73%
BTA 08/2022	7 000	6 729 100	6 953 000	11,58%
BTA 01/2021	900	875 700	919 379	1,53%
BTA 04/2024	2 000	1 933 600	2 008 965	3,35%
BTA 07/2017	300	297 810	307 405	0,51%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	319 796	0,53%
BTZC 10/2016	368	198 434	319 796	0,53%
Titres OPCVM		2 300 949	2 307 444	3,84%
Actions des SICAV		2 300 949	2 307 444	3,84%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 255	1 149 370	1 153 941	1,92%
SANADETT SICAV	4 123	446 892	447 952	0,75%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6 744	704 687	705 551	1,18%
TOTAL		41 945 868	43 099 423	71,80%
Pourcentage par rapport à l'actif				71,67%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 16.166.224 et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Billets de trésorerie avalisés		985 276	987 730	1,65%
SERVICOM au 16/03/2016 (pour 90 jours au taux de 7,5 %)	BTE	985 276	987 730	1,65%
Certificats de dépôt		4 440 114	4 468 940	7,44%
Certificat de dépôt BTE au 28/01/2016 (au taux de 7%)		493 120	497 936	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 07/02/2016 (au taux de 6,7%)		493 410	497 291	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 10/02/2016 (au taux de 6,8%)		493 314	497 028	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 15/02/2016 (au taux de 6,9%)		986 434	993 217	1,65%
Certificat de dépôt BTE au 18/02/2016 (au taux de 6,8%)		493 314	496 434	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 24/02/2016 (au taux de 6,8%)		493 314	495 988	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 01/03/2016 (au taux de 6,5%)		493 604	495 736	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 07/03/2016 (au taux de 6,5%)		493 604	495 310	0,83%
Comptes à terme		10 600 000	10 709 554	17,84%
Placement au 03/01/2016 (au taux de 7%)		1 000 000	1 013 962	1,69%
Placement au 04/01/2016 (au taux de 7%)		500 000	506 674	0,84%
Placement au 05/01/2016 (au taux de 7%)		1 000 000	1 013 194	1,69%
Placement au 27/01/2016 (au taux de 7%)		1 000 000	1 009 819	1,68%
Placement au 10/02/2016 (au taux de 6,8%)		300 000	302 236	0,50%
Placement au 14/02/2016 (au taux de 7,05%)		2 800 000	2 833 315	4,72%
Placement au 16/02/2016 (au taux de 6,9%)		1 000 000	1 006 654	1,68%
Placement au 22/03/2016 (au taux de 6,5%)		500 000	500 641	0,83%
Placement au 24/03/2016 (au taux de 6,5%)		500 000	500 499	0,83%
Placement au 19/10/2016 (au taux de 7,05%)		2 000 000	2 022 560	3,37%
Total		16 025 390	16 166 224	26,93%
Pourcentage par rapport à l'actif				26,88%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 7.629 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	4 913	3 967
Retenues à la source / B.T.A	2 716	-
Total	7 629	3 967

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 67.039, contre D : 63.236 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	62 039	58 236
Total	67 039	63 236

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 46.344, contre D : 44.158 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 545	13 454
Redevances du CMF	5 289	4 852
Rémunération du PDG	3 418	4 594
Rémunération du personnel	3 183	3 183
Loyer	250	250
Etat, taxes et versements assimilés	736	703
Publications et frais divers	3 225	3 117
Jetons de présence à payer	18 628	15 000
Dividendes à payer	1 533	1 468
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(2 463)	(2 463)
Total	46 344	44 158

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2015, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	53 471 125
Nombre de titres	536 806
Nombre d'actionnaires	375

Souscriptions réalisées

Montant	38 610 742
Nombre de titres émis	387 619
Nombre d'actionnaires nouveaux	73

Rachats effectués

Montant	(34 698 767)
Nombre de titres rachetés	(348 346)
Nombre d'actionnaires sortants	(56)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	355
Régularisation des sommes non distribuables	(12 368)
Frais de négociation de titres	(354)
	-

Capital au 31-12-2015

Montant	57 409 181
Nombre de titres	576 079
Nombre d'actionnaires	392

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 à D : 509.061 contre D : 483.238 pour la même période de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
<u>Revenus des obligations</u>				
- Intérêts	370 186	1 467 523	363 471	1 421 484
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>				
- Intérêts des BTA et BTZC	138 875	506 812	119 767	476 350
<u>Revenus des OPCVM</u>				
- Dividendes	-	90 574	-	87 186
TOTAL	509 061	2 064 909	483 238	1 985 020

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 à D : 250.154 contre D : 219.641 pour la même période de l'exercice 2014 et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
Intérêts des billets de trésorerie	14 974	51 414	-	99 778
Intérêts des comptes à terme	154 875	423 362	131 221	407 711
Intérêts des certificats de dépôt	74 634	338 904	84 033	195 132
Intérêts des dépôts à vue	5 671	22 498	4 387	17 033
TOTAL	250 154	836 178	219 641	719 654

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 à D : 63.299 contre D : 59.501 pour la même période de l'exercice 2014 et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
Rémunération du dépositaire	1 260	5 000	1 260	5 000
Rémunération du distributeur	62 039	231 872	58 241	224 234
TOTAL	63 299	236 872	59 501	229 234

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 à D : 34.271 contre D : 33.658 pour la même période de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 960	11 746	3 241	12 964
Redevance du CMF	15 509	57 966	14 559	56 056
Rémunération du PDG	3 114	12 353	3 114	12 353
Rémunération du personnel	2 283	9 059	2 616	8 710
Etat, taxes et versements assimilés	1 548	5 804	1 517	5 592
Loyer	378	1 500	378	1 499
Publications et frais divers	1 146	4 288	898	3 588
Jetons de présence	5 640	22 378	5 640	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 693	6 720	1 695	6 725
TOTAL	34 271	131 814	33 658	126 237

Note 14 : Rémunération du dépositaire et du distributeur

Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC par an.

Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence, la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée, depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle même.